

#### COMMUNE DE SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021

PRESENTS: Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAÏM, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Lé AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Serge RENIET.

EXCUSES: Vincent BLANC qui donne procuration à Christian PHILY, Isabelle DAUTRY donne procuration à Elisabe AUMAGY, Erik ROGER donne procuration à Serge RENIET, Charlotte L'HERMITE.

ABSENT: Anthony RICHAUD.

SECRETAIRE: Nicolas ROBERTO.

1. Réparation du mur d'enceinte du château – demande de subvention au Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT). Modification de la délibération 2021-59.

Monsieur Bernard CAVALLO, 1er adjoint délégué aux finances rappelle aux membres de l'assemblée que lors du conseil municipal du 28 juin dernier, la délibération 2021-59 avait pour objet une demande de subvention au Conseil Régional au tire du FRAT. Cependant le Conseil Régional demande de modifier le plan de financement qui doit apparaître en HT et non en TTC. Le montant de ce projet est estimé à 16 510,00 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 30 %, soit 4 953 € auprès du Conseil Régional au titre du FRAT pour financer ce projet.

2. Plan d'adressage en vue du déploiement de la fibre – demande de subvention au Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT). Modification de la délibération 2021-60.

Monsieur Bernard CAVALLO, 1er adjoint délégué aux finances, rappelle aux membres de l'assemblée que lors du conseil municipal du 28 juin dernier, la délibération 2021-60 avait pour objet une demande de subvention au Conseil Régional au tire du FRAT. Cependant le Conseil Régional demande de modifier le plan de financement qui doit être en HT et non

Le montant de ce projet est estimé à 9 300,00 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 70 %, soit 6 510 € auprès du Conseil Régional au titre du FRAT pour financer ce projet.

3. Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Monsieur Bernard CAVALLO, 1er adjoint délégué aux finances rappelle aux membres de l'assemblée qu'une ligne de trésorerie de 120 000 € avait été contractée en 2020 et précise que celle-ci a été très utile en début d'année 2021 puisque les sommes de 30 000 € puis 70 000 € ont été débloqués pour pallier le manque de fonds. Ces sommes ont ensuite été remboursées en juillet avec la recette perçue au titre du FCTVA. Il précise que le montant des intérêts № de 58,77 €. Monsieur CAVALLO propose de solliciter une nouvelle ligne de trésorerie de 120 000 € à utiliser si besoin en cas de

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une nouvelle ligne de trésorerie de 120 000 € et accepte la proposition du Crédit Agricole, aux mêmes conditions que celle contractée en 2020.

4. Budget principal - décision modificative.

Monsieur Bernard CAVALLO, 1er adjoint délégué aux finances indique aux conseillers municipaux que les frais de réaménagement des emprunts contractés par l'ancienne municipalité n'ont pas été intégrés au budget 2021. Il précise donc qu'il faut voter une décision modificative du budget pour prendre en compte la somme de 900 €. Les élus approuvent à l'unanimité cette décision modificative.

5. Budget annexe eau & assainissement - décision modificative.

Monsieur Bernard CAVALLO, 1er adjoint délégué aux finances indique aux élus que les amortissements n'ont pas été pris en compte dans le budget eau et assainissement 2021 car au moment du vote, le montant n'était pas connu avec précision. Il indique qu'il s'agit d'une opération d'ordre qui n'impacte pas le budget puisqu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement et d'une recette d'investissement pour un montant de 230 €. Les élus approuvent à l'unanimité cette décision modificative.

## 6. Département - appel de Fonds de Solidarité FSL.

Monsieur Bernard CAVALLO, 1er adjoint délégué aux finances expose aux membres de l'assemblée le courrier du Président du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence sollicitant une contribution de la commune au Fonds de Solidarité FSL qui fonctionne grâce aux divers partenaires CAF, MSA, bailleurs sociaux, communes ...

Il indique que ce fonds intervient pour apporter une aide aux locataires qui ont de faibles revenus ou qui éprouvent des difficultés pour régler leur loyer ou leur caution.

Il indique que le montant de la participation communale s'élève à 391 € (soit 0,61 € par habitant).

Les élus décident à l'unanimité de verser la contribution d'un montant de 391 € au FSL.

# 7. Eclairage public, maintenance - choix de l'entreprise.

Madame Sylvaine JABRE, 3ème adjointe déléguée à l'éclairage public expose aux membres du conseil municipal que le contrat de maintenance de l'éclairage public est arrivé à échéance en juillet 2021. Une consultation a été réalisée auprès de 3 entreprises : EIFFAGE, CERTP et TEM France. Les deux premières ont fait parvenir une offre.

Madame JABRE propose de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE qui a inclus dans sa prestation le changement dès la première année de toutes les lampes ballon et dont le tarif est plus avantageux pour la maintenance et le dépannage de 107

Les élus décident à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 2 697 € HT pour le parc

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h07.

#### Questions diverses:

Elisabeth AUMAGY indique à l'assemblée que le village n'est pas bien entretenu et qu'elle a eu des retours des visiteurs qui passent devant son domicile. Monsieur le Maire indique que les agents ont fait de leur mieux avec peu de matériel. De plus, la deuxième tonte n'a pas pu être réalisée à certains endroits car trop de voitures étaient stationnées. Il prévoit d'acquérir une débrousailleuse électrique équipée d'un réciprocateur qui ne projette pas et qui ne fait pas de bruit. Il précise que par souci d'économie encore cette année, ils n'ont pas procédé au recrutement d'un agent saisonnier. Il ajoute que les deux agents en poste ont malgré tout beaucoup travaillé sur le débroussaillage et sur le réseau d'eau.

Serge RENIET indique que le figuier rue du faubourg dépasse sur la route et doit être taillé par le propriétaire. Monsieur

Elisabeth AUMAGY demande quand les abonnés recevront la facture d'eau du premier semestre 2021. Monsieur le Maire indique que les factures ont été faites et qu'elles vont arriver dans les boîtes aux lettres d'ici quelques jours. Il précise qu'il souhaite établir dès 2022 quatre facturations au réel par an afin de ne pas avoir à faire l'avance pour les factures d'achats d'eau à la Société des Eaux de Marseille. Les abonnés paieront ainsi leur consommation annuelle réelle en quatre fois au

Il précise qu'une antenne sera posée prochainement sur le clocher du village pour relever automatiquement les compteurs abonnés en continu et détecter les fuites plus rapidement.

Monsieur le Maire indique que les travaux effectués sur le réseau d'eau à Cheyran ont permis aux habitants du secteur d'obtenir un débit d'eau normal et surtout en continu cet été.

Sylvaine JABRE indique que les compteurs divisionnaires installés il y a quelques années doivent envoyer par sms des informations sur la consommation d'eau mais le système ne fonctionne pas du tout et coûte très cher. Il a donc été décidé de stopper les abonnement sms et de passer en récupération des données manuelle afin de les exploiter.

Suite à un mail envoyé par Erik ROGER en mairie à propos du montant de la redevance d'occupation du domaine public due par le restaurant du Chapeau Rouge, Elisabeth AUMAGY demande où en est cette affaire. Monsieur le Maire indique qu'un erratum à ce sujet portant sur le compte-rendu du conseil municipal du 28 juin 2021 a été envoyé aux conseillers municipaux. Il a pris connaissance du mail d'Erik ROGER qui sera traité dans les meilleurs délais.

Fait à Simiane la Rotonde, le 8 septembre 2021.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA